

Un porte-monnaie annuel de 97 € pour chaque salarié !

## Utilisation possible pour :

### 1. Les courts séjours

compris entre 2 à 4 jours consécutifs (1, 2 ou 3 hébergements).

### 2. Les abonnements (sportifs et culturels)

#### • Les loisirs adultes pratiqués sous forme d'abonnements :

Université populaire, club de gym, fitness, natation, théâtre, bibliothèque... sont désormais pris en compte.

**Nota : Les cotisations aux Associations Culturelles et Sportives des sites en sont exclues, compte tenu des subventions qui leur sont attribuées par le CE SENSE.**

- **Les licences sportives :** Votre comité d'entreprise remboursera sur présentation de la licence sportive du salarié un forfait de 30 euros.

Cumul possible : Un court séjour et un abonnement dans la limite du plafond de 97 euros.

## Attribution des aides :

- **Pour les courts séjours :** L'aide CE est de 35% du montant de la (ou des) facture(s) avec un maximum de 97 euros. Sont exclus :
  - Les transports seuls sans hébergement, les notes de restaurants.
  - Les sorties subventionnées organisées par le CE.
- **Pour les abonnements sportifs, culturels ou de détente, licences sportives :**
  - Un forfait de 30 euros maximum.

*Nota : Un seul abonnement par an et par salarié. L'aide CE est attribuée dans la limite du budget alloué par le CE.*

## AIDES DIVERSES

### 1. Mariage

**Un bon d'achat de 50 €** vous est attribué à l'occasion de votre mariage, sur présentation du livret de famille.

### 2. Naissances

Le CE SENSE vous attribue **un bon d'achat de 60 €** sur présentation de l'acte de naissance de l'enfant.

### 3. Aide à la rentrée scolaire

Pour vos enfants de moins de 20 ans au 31 décembre de l'année en cours, et scolarisés en filière technique ou à partir de la seconde et classes supérieures. Cette aide sera à justifier par l'envoi d'un certificat de scolarité 2010-2011.

### 4. Fête des mères

A l'occasion de la fête des mères, le CE SENSE offre aux mamans salariées SENSE **un bon d'achat de 30 €.**

### 5. Chèque CESU

Pour répondre aux évolutions de notre mode de vie et à vos attentes, notamment en terme d'aides sociales et familiales, le CESU (Chèque Emploi Service Universel) a été mis en place avec la participation financière de votre comité d'entreprise.

**10% de la valeur de votre chèque.**  
**Subvention maxi 30 € par trimestre.**

### 6. Cadeaux de Noël

Un bon d'achat par enfant âgé de 0 à 13 ans au 31 décembre de l'année en cours.  
**0 à 4 ans : 20 € - 5 à 10 ans : 30 € - 11 à 13 ans : 50 €**



# AIDE LOISIRS ADULTES

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Date de réception au CE :

Code personnel : Site :  
Nom : Prénom :  
Adresse complète :  
Code postal : Ville :  
Tél domicile : Tél usine :  
Tél portable : E-mail :

## COURT SEJOUR ADULTE

Destination :  
Dates / du : au : Nombre de jours :  
Montant de la (des) facture(s) en euros :  
(Ne concerne que les frais d'hébergement, péage, déplacement en train ou en avion)

## ABONNEMENT ADULTE SPORTIF OU CULTUREL OU DETENTE

Montant de la (des) facture(s) de l'hébergement :

## LICENCE SPORTIVE ADULTE 2010/2011

Sport pratiqué :  
Copie de la licence sportive ou facture à joindre à cette demande de remboursement

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

M.  Mme  Mlle  
Signature du salarié :  
Nom :  
Prénom :  
Date :  
Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus.

## DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Cet imprimé rempli et signé
- La (les) facture(s) originale(s) acquittée(s), non raturée(s)
- Présentation licence sportive ou facture originale

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ